

Saint Pol de Léon, le 15 juillet 2017

A tous les adhérents
à jour de leur cotisation 2017 à cette date

Objet : Assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale ordinaire de notre Association qui se déroulera :

Le Dimanche 30 juillet 2017 à 16 H 30
À la salle des Minimes à Saint Pol de Léon

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Rapport moral 2016
- 2 – Présentation des comptes de gestion et bilan au 31/12/2016,
- 3 – Budget prévisionnel 2018,
- 4 – Rapport de la commission de vérification des comptes
- 5 – Renouvellement du tiers sortant,
- 6 – Présentation des résolutions,
- 7 – Pouvoir en vue des formalités,

Vous trouverez sous ce pli :

- Les textes des projets de résolutions correspondant à l'ordre du jour, les résolutions seront présentées dans l'ordre qui figure sur celui-ci.
- Le formulaire de pouvoir ou de participation à nous renvoyer au moins une semaine avant l'Assemblée Générale (donc impérativement avant le 24 Juillet 2017).
- Un document complémentaire joint vous précisant les modalités possibles de vote (À lire impérativement !)

A défaut du quorum nécessaire fixé par les statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau, le 30 juillet 2017, à 17h30, et au même lieu.

Il est rappelé que le mandat donné pour la première assemblée vaut pour la deuxième convoquée sur le même ordre du jour et il en est de même pour toute procuration donnée sans indication de mandataire.

Immédiatement après cette assemblée, le Conseil d'Administration se réunira pour élire les membres du bureau.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil d'Administration,
La Présidente
Marie Alix de Pengilly

TEXTE DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE
du 30 juillet 2017 à SAINT POL DE LEON

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016, donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et de la commission de vérification des comptes, approuve les comptes annuels et le bilan arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration et à la commission de vérification des comptes, de l'exécution de leurs mandats pour le dit exercice

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, décide de porter le montant du résultat de l'exercice 2016, soit un bénéfice de 20 371.60 € au compte « report à nouveau »

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du projet de budget pour l'exercice 2018, approuve le dit projet.

5^{ème} RESOLUTION :

L'assemblée générale confirme les cotisations minimales pour l'année 2018 à :

40 € (individuel = 1 adresse)

20 € (étudiant/demandeur d'emploi : sur justificatif)

+ 20 € par adulte supplémentaire d'une même famille/conjoint)

+ 3 € par adhérent supplémentaire de 8 à 17 ans indus

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'accomplir toutes formalités et d'effectuer tous dépôts.

Informations complémentaires

Comment participer ou être représenté à l'Assemblée générale du 30 juillet à ST POL DE LEON ?

Pour participer à l'Assemblée, vous avez 3 options :

1 ✓ Assister et voter à l'Assemblée

C'est, dans la mesure de vos possibilités, de loin la formule la plus significative de votre intérêt à la vie de l'Association.

2 ✓ Donner pouvoir à une personne de votre connaissance à jour de sa cotisation annuelle **2017** avec recommandation des votes que vous souhaitez exprimer.

☞ Votre pouvoir participera ainsi à la constitution du quorum et à l'élection des postes du Conseil d'Administration.

(Attention ! le nombre de pouvoirs pouvant être détenu par une personne est limité à DEUX. Chaque participant votant à l'Assemblée générale ne peut disposer que de TROIS voix y compris la sienne.) : Assurez-vous donc que la personne à qui vous donnez pouvoir n'ait pas déjà les deux autorisés, *faute de quoi, votre procuration sera nulle et ne servira ni pour le quorum ni pour l'élection aux postes du Conseil d'Administration.*

3 ✓ Donner pouvoir au Président

Si vous ne pouvez être présent à l'Assemblée et si vous n'avez pas trouvé de mandataire, vous pouvez tout de même participer, dans le cas d'accord de votre part aux résolutions proposées par le Conseil d'Administration, en retournant votre pouvoir au Président, **sans mentionner de mandataire**. (A la convocation à l'Assemblée générale, sont joints les différents documents et, notamment, les projets de résolutions qui seront soumis à l'approbation des participants votants.)

Votre pouvoir participera ainsi à la constitution du quorum.

Attention ! Dans cette 3^{ème} option, votre pouvoir sera considéré comme favorable aux résolutions proposées, mais ne sera pas pris en compte pour les votes aux postes d'administrateurs.

Pour les options 2 et 3, il faut que votre bulletin-réponse soit signé pour être valable.

Le mandat donné est-il valable pour la deuxième Assemblée ?

A défaut du quorum nécessaire fixé par les statuts (voir encadré ci-dessous), l'Assemblée générale ordinaire, est convoquée à nouveau, le 30 juillet 2017, à 17h30, et au même lieu. *Il est rappelé que le mandat donné pour la première assemblée vaut pour la deuxième convoquée sur le même ordre du jour et il en est de même pour toute procuration donnée sans indication de mandataire.*

Le Quorum

Article 12 des statuts :

L'Assemblée générale ordinaire ne peut valablement délibérer que si le QUART de ses membres est présent ou représenté.

Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée générale est convoquée dans les trente jours suivant la première, elle peut alors délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Cet article des statuts définit toute l'importance de votre participation par votre présence votre représentation à l'Assemblée Générale.

PARTIE À CONSERVER

Merci de compléter le coupon à découper en cochant l'une des cases et de le renvoyer, après l'avoir daté et signé, **AVANT LE 23 juillet 2017** à
Les Chemins du Tro-Breiz – « Assemblée Générale » -
Quénéquillec - 22160 CARNOET

Comment remplir le coupon réponse ci-dessous ?

1 ✓ Je serai présent à l'Assemblée Générale Ordinaire

Cocher uniquement la case 1 sur le coupon

2 ✓ Je ne serai pas présent à L'Assemblée Générale ordinaire et je donne pouvoir* à un autre Adhérent de ma connaissance

Cocher uniquement la case 2 sur le coupon

J'ai bien noté que la personne désignée :

☞ Doit être à jour de sa cotisation 2017

☞ Ne doit pas posséder plus de 3 voix y compris la sienne faute de quoi, ma procuration sera nulle et ne servira ni pour le quorum ni pour l'élection aux postes du Conseil d'Administration.

3 ✓ Je ne serai pas présent à L'Assemblée Générale ordinaire et je donne pouvoir* sans indication de mandataire pour un vote par le Président de l'Assemblée Générale

Cocher uniquement la case 3 sur le coupon

J'ai bien noté que le Président de l'Assemblée générale :

☞ Emet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration de l'Association

COUPON A RETOURNER

Je soussigné : Nom Prénom :

demeurant à :

Adhérent sous le N°..... à l'Association dénommée « Les Chemins du Tro-Breiz » dont le siège social est à Quénéquillec - 22160 CARNOET

Concernant **L'Assemblée Générale Ordinaire du Dimanche 30 juillet 2017 à ST POL DE LEON (Salle des Minimes)**

déclare :

1 Je serai **présent** à l'Assemblée ordinaire

ou

2 Je ne serai pas présent, mais donne **Pouvoir*** à M.....

demeurant à adhérent de la dite Association

ou

3 - Je ne serai pas présent à l'Assemblée générale ordinaire, et donne **pouvoir*** sans indication de mandataire pour un vote par le Président de L'Assemblée Générale.

Fait le :2017 à :

Signature :
(Obligatoire)

* Signature précédée de « Bon pour pouvoir » dans les cas 2 et 3

Liste du Conseil d'administration 2017
--

ABJEAN Philippe (FINISTERE)	Se représente
CAVAREC François (FINISTERE)	Démission
CRIBIER Armelle (Finistère)	Se représente
CEBILE Arlette (LOIRE ATLANTIQUE)	Se représente
DE BEAUFORT Joseph (MORBIHAN)	
DE PENGUILLY Marie Alix (MORBIHAN)	
DO Ngoc Philippe (REGION PARISIENNE)	Démission
GAUFFENY Marie Annick (COTES D'ARMOR)	Se représente
GUILLEMOT Nadine (Finistère)	
JAMET Françoise (ILLE ET VILAINE)	
LE GUEN Anne Marie (FINISTERE)	Se représente
LOUARN Armand	
MESSAGER Marie	Démission
MORVAN Joëlle (FINISTERE)	Démission
PREMEL Marie Thérèse (FINISTERE)	Démission
RENAULT Pascal (COTES D'ARMOR)	Se représente
TANGUY Yvon (FINISTERE)	Démission
VALLIER Marie Joseph (MORBIHAN)	
VINCELOT Valentin	

Liste des <u>nouveaux</u> candidats au Conseil d'Administration 2017

De BLIC Marie
MACHY Guillaume
JOURDREN Pierre

14 postes à élire
à l'occasion de l'Assemblée Générale du 30 juillet 2017 à ST POL DE LEON

6 Administrateurs sortants se représentent
3 nouveaux candidats